RÉPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 juillet 2025 à 20h30

Enfance, Education, Jeunesse, Enseignement supérieur, Culture

Cinéma – La Halle - Conservatoire

10. Paiement via le dispositif « Atout Normandie » dans trois structures culturelles de la commune

Marie-Claire LEMARCHAND donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Trois établissement culturels de la ville, le Cinéma, le conservatoire et la Halle Michel Drucker, acceptent les paiements par « Atout Normandie », dispositif de la région Normandie à destination des 15-25 ans.

Ce dispositif est en cours de rénovation, et chaque établissement doit remettre à jour la convention passée avec la région.

Lors du processus de mise à jour, il est demandé aux établissements partenaires de fournir une délibération de la collectivité les autorisant à accepter ce mode de paiement.

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Considérant l'avis favorable de la Commission Enfance, Education, Jeunesse, Enseignement et Culture du 3 juin 2025,

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 26 juin 2025,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20250718-10-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 18/07/2025
Publication : 18/07/2025
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'autoriser le cinéma Le Basselin, le Halle Michel Drucker et le conservatoire à accepter les paiements via le dispositif « Atout Normandie ».
- De donner tous les pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente décision.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	47	08
Vote Pour	47	08
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Samuel BINET

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20250718-10-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 18/07/2025
Publication : 18/07/2025
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 39

Quorum (24) : Atteint

Nombre de membres excusés : 08

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : 08

Nombre de membres absents : 0

Le 7 Juillet 2025 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 1er juillet 2025.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 1er juillet 2025.

Samuel BINET a été nommé secrétaire de séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
DESMOTTES Nicole	☒			
ALLEGRE Gilles	☒			
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
BAZIN Lucien	☒			
BEDEL Sandra	☒			
BINET Samuel	☒			
BLANC Meiggie		☒		Régis PICOT
CHÉNEL Fernand	☒			
COIGNARD Cindy	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
COUASNON Serge	☒			
COURTEILLE Jacques	☒			
DROULLON Joël	☒			
DUBOURGUAIS Roselyne	☒			
DUMONT Eric	☒			
DUVAUX Maryse	☒			
FAUDET Olivier	☒			
FOUBERT Françoise	☒			
HAMEL Serge	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
GOSSMANN Patrick	☒			
LAMBOUSSE Sabrina	☒			
LAURENT Françoise	☒			
LE DREAU Nathalie	☒			

Accusé de réception en préfecture
014-200060176-20250718-10-DE
Accusé certifié exécutoire,
Réception par le préfet : 18/07/2025
Publication : 18/07/2025

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

LEFEBVRE Yoann		☒		Cindy COIGNARD
LEFOUR Tony		☒		Sabrina LABROUSSE
LELARGE Michel	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
LETELLIER Nadine		☒		Pierre Henri GALLIER
MADELAINE Catherine	☒			
MALLÉON Philippe	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
MARTIN Pascal	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		Philippe MALLÉON
MOREL Marie-Odile	☒			
OLLIVIER Valérie	☒			
PICOT Régis	☒			
PIGAULT Jane	☒			
RENAULT Dimitri		☒		Corentin GOETHALS
RENAULT Régine	☒			
ROBBES Martine		☒		Patrick GOSSMANN
ROBLIN Sylvie	☒			
ROSSI Annie	☒			
TOULUCH Jean-Claude	☒			
VELANY Guy	☒			
VIGIER Maud		☒		Michel LELARGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20250718-10-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 18/07/2025
Publication : 18/07/2025
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.